

Communiqué de Presse

-

Blocus du site de Thiverval-Grignon – AgroParisTech

le 24 mars 2021

Ce communiqué a pour but de rendre publiques certaines informations concernant le projet d'un des acteurs ayant répondu à l'appel d'offre et d'exposer l'identité des membres du jury qui décidera de l'avenir du site de Grignon. Il fait suite au refus du report de la date limite des dépôt des offres finales et à la réponse de M. Denormandie.

Ce communiqué de presse fait suite aux nombreuses demandes que nous avons formulées auprès des représentants des ministères de l'Agriculture et des Finances. En effet, nous avons exigé, entre autres, un report de la date limite du dépôt des offres finales ainsi qu'un entretien avec M. Denormandie. Si ce dernier point a été envisagé par Monsieur le Ministre, les conditions dans lesquelles celui-ci a été proposé ne nous semblent pas satisfaisantes (position approuvée à 77% ce midi en assemblée générale). Dès lors, une suspension de la procédure d'appel d'offre est nécessaire pour entamer une discussion apaisée avec les instances gouvernementales. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de communiquer ces informations d'intérêt public.

Tout d'abord, nous disposons d'informations concernant un des candidats à l'appel d'offres, Altarea. L'entreprise prévoit une modification du PLU de la commune, très restrictif pour la fin 2022, ce qui va à l'encontre de la position de la mairie. La remise en question du PLU nous semble d'autant plus problématique que les élus locaux, bien qu'opposés à la modification, nous ont exprimé leurs difficultés à se faire entendre des promoteurs immobiliers. Des logements neufs sont également prévus. Vendus à des particuliers, ils causeront un morcellement du site et planteront les germes de futurs conflits d'usage. Leur projet comprend également la mise en place d'un pôle d'innovation agricole nécessitant un investissement d'environ 11 millions d'euros environ. Deux partenaires, la Ferme Digitale et thecamp sont mentionnés pour opérer sur cette partie. Les investisseurs mentionnés sont : Groupama, la Cour Des Comptes et SEM Ile de France.

En outre, nous savons que la composition du jury ne correspond pas aux attentes que nous avons formulées auprès des représentants du gouvernement. Le jury de douze membres est composé à part égal d'acteurs privés et publics. Le Ministère des Finances est largement représenté (Elisabeth Pons, Arnaud Milin, Isabelle Gerval et Roland Boyer) par rapport au Ministère de l'Agriculture (Marc Rauhoff). Trois des membres du jury travaillent pour le cabinet Chevreux (Romain Decompoix, Michèle Raunet et Marie-Pierre Cayroche), deux pour SEGAT (Mickaël Larmarque et Maximes Iragne) et un pour SEMAEST (Marion Lancelot). Le dernier membre du jury, Madame Pascale Margot-Rougerie (directrice générale adjointe d'AgroParisTech), est nommée par le Ministère de l'Agriculture et ne nous semble dès lors pas représentative de la communauté AgroParisTech. La capacité du jury à juger de la vente du site de Grignon est donc sujette à débat étant donné l'absence de membres compétents en matière d'écologie, de gestion du patrimoine et d'agriculture.

Dans cette liste ne figurent ni le ministère de la culture, ni le ministère de l'écologie, ni le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, ni les représentants de l'université Paris-Saclay, des Alumnis-élèves, ou bien même des acteurs locaux ; alors que leurs expertises est nécessaire pour intégrer les dimensions agro-écologique et patrimoniale du site.